



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

25 mai 2004

Par l'équipe du Collectif

Numéro 168



Médicaments

Le ministre Couillard a affirmé vendredi dernier qu'il n'avait pas les moyens de rétablir la gratuité des médicaments pour les plus pauvres. Pas fort ! Nous lui adressons une lettre ouverte (copie sur notre site Internet).

Analyses du plan d'action

Le document d'analyse du plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté préparé par le Collectif est enfin sur notre site Internet. Il vient en plusieurs cahiers, à utiliser ensemble ou séparément. À venir aussi dans les prochains jours, sur le même sujet, une analyse d'Alain Noël de l'Université de Montréal, sur le site www.cprn.org.

Les dollars solidaires

Si vous voulez des carnets de dollars solidaires, il faut commencer à y penser : il ne nous reste plus que quelques dizaines de carnets à mettre en circulation. On passe donc à l'étape suivante : vous inviter à nous retourner les carnets avec les revenus recueillis aussitôt que possible. Et à nous raconter comment ça se passe et ce que vous en apprenez.

Les échos qu'on reçoit de cette opération sont qu'elle suscite effectivement une sensibilisation. Il y a bien sûr la surprise en les découvrant «de visu» parce qu'ils sont bien beaux et qu'ils ont une vraie texture de dollars. Il y a Monique qui a donné par deux fois son billet à des ministres pour qu'ils y réfléchissent. Il y a cette autre personne qui, après avoir donné un dollar, est revenue en disant que si une personne très pauvre pouvait mettre un dollar, elle pouvait mettre plus. Au Saguenay-Lac-St-Jean, le fait de pouvoir écrire au dos des billets suscite du plaisir et de l'intérêt.

Carnets en circulation : 1 425 sur 1 500

Carnets retournés : 26

Montant recueilli : 950 \$



Un salaire minimum à 10 \$
et autres propositions

Lutte contre la pauvreté et enjeux canadiens

Bonjour tout le monde ! Pour toutes sortes de raisons, notre mois de mai a des teintes canadiennes. Les rencontres à Toronto mentionnées dans le dernier bulletin ont mis la table : notre travail au Québec soulève de l'intérêt. Par ailleurs, l'analyse de la conjoncture canadienne montre la pertinence de concertations encore à structurer sur certains enjeux communs, entre autres, celui de la pauvreté au travail.

Dans le contexte des élections fédérales, l'idée d'un salaire minimum à 10\$, émise tant par le Conseil canadien du bien-être social que par le Conseil canadien du développement social et Campagne 2000, est bienvenue. Tout comme les interpellations sur le Transfert social canadien et sur le régime d'Assurance-emploi.

Les mesures préconisées par Campagne 2000

Campagne 2000 est une coalition d'organismes agissant un peu partout au Canada. Cette coalition pancanadienne s'est formée en 1991 pour agir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il assure par des politiques cohérentes l'engagement pris en 1989 par la Chambre des Communes d'éliminer la pauvreté des enfants d'ici l'an 2000.

La Coalition a publié récemment un rapport intitulé *Les voies du progrès : solutions structurelles pour s'attaquer à la pauvreté infantile* que vous trouverez en versions complète et résumée sur son site Internet www.sicom.com/campaign2000. L'intérêt du rapport est dans le plan intégré et pluriannuel de lutte contre la pauvreté, doté des ressources suffisantes. Ce *Plan d'investissement social pour les enfants et les familles*, chiffré à 18 MM\$, rejoint à certains égards notre vision de changements concernant le pacte social et fiscal. Voici la liste des changements proposés.

- Accroître l'accès à de bons emplois à salaire décent, hausser le salaire minimum à 10\$ de l'heure et améliorer la protection en vertu du Régime d'assurance-emploi.
- Créer un système efficace de prestations pour enfants (4 900\$ par enfant d'ici 2007) et de sécurité du revenu qui évite aux parents de vivre dans la pauvreté.
- Ériger un système universel et accessible de services de garde de bonne qualité.
- Accroître le parc de logements à prix abordables de 25 000 unités par année pour cinq ans (au Québec on parle plutôt de 8 000 unités de logement social par année, le logement dit abordable pouvant aller jusqu'à des loyers de 800\$ par mois).

■ Renover le filet de sécurité sociale en améliorant les garanties et le financement du transfert social canadien et s'assurer que partout la sécurité du revenu fournisse un seuil adéquat de revenu.

■ Augmenter les recettes publiques, notamment par une meilleure taxation des hauts revenus et par les augmentations d'impôt nécessaires.

Ajoutons que Campagne 2000 a développé des arguments bien étayés en faveur de l'amélioration du salaire minimum et des conditions de travail. Parmi les pays les plus industrialisés, le Canada arrive en queue de peloton en ce qui concerne les salaires, tout juste devant les États-Unis. UnE travailleurE sur quatre au Canada occupe un emploi mal payés, comparativement à 1 sur 20 en Suède et 1 sur 8 en Allemagne. On montre aussi comment le taux de bas salaires est en lien avec le niveau d'inégalité salariale. C'est pourquoi l'emploi n'est pas toujours une voie efficace pour se sortir de la pauvreté. La Coalition montre, chiffres à l'appui, que des politiques familiales substantielles offrent de meilleures garanties pour agir sur la pauvreté des familles. D'où l'importance d'une approche intégrée. Enfin, la Coalition ne tremble pas devant les finances publiques canadiennes et n'hésite pas à pointer le problème de la sous-taxation : «Si on compare le total des recettes fiscales du Canada en 2000 par rapport à son PIB à celui de treize autres pays membres de l'OCDE, le Canada se situe à l'avant-dernier rang. De toute évidence, il y a une marge de manoeuvre.» (p. 9) Devant cette audace très à contre-courant, pas étonnant que le *National Post* ait pété ses plombs et qualifié le rapport d'irréaliste ! Le problème pour le *Post*, c'est que le rapport est documenté et la réponse de Laurel Rothman, sa porte-parole, solide.

Les droits, la loi et la pauvreté

«La pauvreté, le droit et l'action judiciaire», tel était le thème de la consultation convoquée à Toronto par divers groupes canadiens dont LEAF et le Centre d'action pour la sécurité du revenu de Toronto, les 7, 8, 9 mai derniers. Les juristes et militantEs réunis à cette occasion ont examiné quelle était la conjoncture «post-affaire Gosselin» pour la défense des droits des personnes en situation de pauvreté.

En décembre 2002, quelques jours avant l'adoption au Québec de la loi 112, la Cour suprême du Canada a jugé, qu'il n'y avait pas une violation aux droits stipulés aux articles 7 et 15 de la Charte canadienne des droits et libertés dans les sévères restrictions apportées par le Québec dans les années 1980 aux prestations d'aide sociale des moins de 30 ans et qu'il appartenait bel et bien aux pouvoirs politiques de trancher sur de telles questions. Notons que ce jugement comportait une dissidence.

Les limites ainsi constatées à l'action juridique dans des contextes où des juges sont fortement polarisés et où l'influence des préjugés est sensible, ont replacé au coeur de cette rencontre la question de l'action politique. Elles confirment l'utilité de stratégies à plusieurs niveaux et d'une action militante, concertée, proactive, en amont des recours

judiciaires, sur la base de pressions citoyennes pour la réalisation effective des droits reconnus, au plan même des politiques sociales et du cadre de référence, comme ce que nous faisons au Québec.

Ce qui pose problème, toujours, ce sont les préjugés. Il y a ceux qui sont hérités du patriarcat, à la base de la pauvreté plus grande des femmes, et ceux de la pensée capitaliste qui font l'éloge de l'individu «auto-réalisé», gommant la réalité de l'interdépendance des humains et protégeant ce faisant l'enrichissement discret du dixième le plus riche de la population et l'accroissement des inégalités.

Le préjugé des préjugés, nous le connaissons, c'est celui qui en vient à aborder les personnes aptes au travail sans emploi comme des personnes ayant moins de droits que les autres. C'est encore une fois ce qui motive le gouvernement du Québec à n'indexer que partiellement leurs prestations et de ne pas leur redonner, comme vient de le confirmer le ministre Couillard, accès à la gratuité des médicaments prescrits.

La question du Transfert social canadien

Un autre problème bien identifié par les participantEs aux deux rencontres se situe au niveau du Transfert social canadien qui a remplacé en 1995, le Régime d'assistance publique du Canada. Ce remplacement a fait passer le financement fédéral des programmes sociaux de 50% à environ 16% en ce moment, ce qui explique bien des sous-financements. Il a aussi engendré l'abandon de normes nationales, dont le droit inconditionnel à la sécurité du revenu. Ces normes abandonnées n'ont pas été nécessairement reprises par les provinces, ce qui a facilité l'apparition du *workfare* dans de nombreuses provinces.

Comment agir là-dessus dans le respect des compétences provinciales ? Une piste serait d'aligner les transferts non pas sur des normes nationales, mais sur les droits reconnus par les Pactes internationaux. Devant ce qui se passe dans diverses provinces, dont la Colombie britannique, où c'est le droit même à l'aide sociale qui est perdu, on voit en tout cas qu'il y a une nécessité de trouver une solution conforme à la responsabilité des États de donner effet aux droits reconnus.

Tout en faisant ce qu'il faut pour introduire dans les Chartes canadiennes et provinciales les énoncés nécessaires au plan des droits économiques, culturels et sociaux, l'action au niveau du «droit positif» est importante : faire que les États créent les conditions de l'exercice des droits par un pacte social et fiscal et des politiques sociales qui le rendent possible. D'où l'intérêt de l'expérience que nous menons depuis 1998 dans le fait d'exiger cela de l'État québécois. D'où l'intérêt aussi d'avoir réussi à imposer que certaines garanties, insuffisantes nous le savons, soient inscrites dans une loi.

C'est sans doute ce qui nous a valu l'appel de groupes du Manitoba, intéressés à explorer ces moyens, dont la Clinique de santé des femmes de Winnipeg. Ayant l'occasion de m'y rendre en fin de semaine prochaine dans le cadre d'une table ronde sur «culture intangible, droits et justice sociale», nous avons prévu des rencontres. On s'en reparle au retour.

Vivian



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9. Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740
Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca